Image not found or type unknown

Rente suite à décès

Par **PhRoc**, le **08/01/2019** à **23:21**

Bonjour,

Suite aux décès de leur frère, ses 3 frère et sœurs étaient tenus de payer une rente à la première épouse de leur frère décédé car ils étaient considérés comme les ayant droit. Les 2 sœurs viennent de décéder, leurs enfants (dont je fais partie) doivent-ils continuer à payer cette rente et si jamais ils ne le doivent pas, est-ce le seul frère survivant qui doit payer la totalité de la rente ou les 2/3 de cette dernière « s'éteignent-ils » de facto.

Bien à vous,

Philippe

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés